HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC applicables au 02/11/2026 – TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

PRESTATIONS DE LOCATION :

Locaux à usage d'habitation ou autres :

Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 14,40 % d'un montant de loyer annuel hors charges répartis par moitié entre propriétaire et locataire *(15 % pour les visites * - 15 % pour la constitution du dossier locataire * - 43 % pour la rédaction du bail * - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux *)*

**sur locations soumises à la loi du 06/07/1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et est inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m² de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Ce plafond passe à 10 € par m² de surface habitable en zones tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m² de surface habitable.*

Dans le cas d'une 2ème location dans les 12 mois suivants la date d'effet du bail sortant, nos honoraires sont réduits à 10,80 % d'un montant de loyer annuel hors charges, à parts égales entre propriétaire et locataire.

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 50 € (inclus avec un mandat SQUARE BOX)

Parking – box – garage : 180 € à parts égales entre propriétaire et locataire

Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel : 15 % de la valeur locative annuelle à la charge du preneur

PRESTATIONS DE GESTION :

○ MANDAT GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires de gestion courante : 8 % des encaissements
- Honoraires de gestion courante pour parking – box – garage : 12 % des encaissements
- Garantie loyers impayés : 3,40 % des encaissements

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

GESTION DES TRAVAUX :
Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € = 5 % (du montant TTC de la facture)
GESTION DES SINISTRES :
Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération
Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération
GESTION DES CONTENTIEUX (hors GLI) :
Suivi de la procédure contentieuse : 95 €
PRESTATIONS PARTICULIERES :
Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 20 €
Transmission sur demande, d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : 25 €
Conseil immobilier patrimonial : 200 €
Démarche relative au permis de louer : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération
Accompagnement dossier d'aides de subventions : vacation horaire – 60 € en agglomération - 90 € hors agglomération
Administration des parties communes pour une monopropriété : 250 €
Relevé de compteur : 15 €
Suivi des dossiers de diagnostics : 20 €

○ MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : 11,70 % des encaissements (dont garantie loyers impayés)

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

GESTION DES TRAVAUX :
Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € = 5 % (du montant TTC de la facture)
GESTION DES SINISTRES :
Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération
Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération
ADMINISTRATION DES PARTIES COMMUNES pour une monopropriété : 250 €

SQUARE HABITAT TROYES - 130 rue Général de Gaulle 10000 TROYES - SAS, Société par actions simplifiée au capital de 7 623€ possédant des liens capitalistiques avec le Crédit Agricole - RCS TROYES 402 434 260 - N° TVA : FR52402434260 - Carte pro 1001 2018 000 030 989 délivrée par la CCI de l'Aube - Activités : Vente - Location - Gestion - Syndic - Garantie CAMCA - 53 rue La Boétie - 75008 PARIS - IDU CITEO : FR445876_01XYRI